

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT



Objet : Adhésion au groupement de commandes – MARCHE DE GROUPEMENT DE COMMANDE PRESTATIONS ET FOURNITURES DANS LE DOMAINE DES NTIC

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire et au Président un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant qu'un groupement de commande en matière de télécommunication avait été constitué en 2017 entre la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux et 25 de ses communes membres.

Considérant que ce groupement arrivera à son terme en décembre 2021. Le Conseil Départemental de la Dordogne propose de constituer un nouveau groupement cette fois-ci à l'échelle départementale. Celui-ci traitera de tous les domaines des nouvelles technologies afin de faire bénéficier à l'ensemble des communes qui souhaiteront y adhérer des bénéfices financiers qui résulteront de l'effet de masse de la commande publique et d'un appui technique à la fois pour la passation des marchés et durant leur exécution.

Considérant que le Grand Périgueux et ses communes membres ont des besoins en la matière et souhaitent se regrouper avec le Conseil Départemental pour pourvoir à leurs besoins et générer des économies par la massification du volume de commandes.

Le Président,

DECIDE

Article 1er : d'approuver l'adhésion du Grand Périgueux au groupement de commandes concernant des prestations et fournitures suivantes :

- Prestations de télécommunications et fourniture de terminaux,
- Matériel bureautique, matériel multimédia et audiovisuel,
- Prestations et matériel d'infrastructures serveurs et stockage,
- Prestations et matériel d'infrastructures réseaux, téléphonie et usages collaboratifs,
- Prestations de sécurité informatique.

Article 2 : de signer tout document relatif à ce groupement notamment la convention de Groupement de commandes.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021
Reçu en préfecture le 30/03/2021
Affiché le 
ID : 024-200040392-20210318-DEC2021019-AR

Fait à Périgueux, le

18 MARS 2021

Le Président
Jacques AUZOU



Affiché le :

18 MARS 2021